



Droit de garde en cas de reconnaissance tardive

Par **karinec**, le **08/11/2011** à **09:02**

mon ex-compagnon vient de reconnaître mon fils âgé de un mois et demi. Je souhaite savoir à quels droits il peut prétendre, en particulier en matière de garde, et ce d'autant plus qu'il est au RSA, vit dans un hôtel, et n'a jamais participé financièrement avant, pendant et après la naissance du bébé.

Par **Domil**, le **08/11/2011** à **09:50**

Un mois et demi, ce n'est pas tardif (on dit ça si la reconnaissance se fait au moins après les un an de l'enfant)
Il a tous les droits et devoirs d'un parent